

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 162

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

## INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 162  
**Interventions territoriales de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de sept actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan complexe.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sens du PITE permet de bénéficier à la fois d'une souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de plans gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs pour deux actions. En 2021, les résultats des indicateurs de performance témoignent d'une consolidation de la performance par rapport à l'exercice précédent.

Le programme a ainsi poursuivi en 2021 la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chaque action et accueilli une nouvelle action :

- L'action 02 – eau et agriculture en Bretagne s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. L'année 2021 conforte les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du second plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2).

- L'action 04 met en œuvre le programme exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse qui vise à combler les retards de développement de l'île par une mise à niveau de ses équipements publics structurants. L'année 2021 poursuit la mise en œuvre des mesures inscrites au PEI, en vue de l'engagement des dernières opérations d'ici fin 2022.

- L'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. L'année 2021 est consacrée, d'une part à la mise en œuvre des dernières mesures du plan chlordécone III et, d'autre part, à la mise en place du plan IV pour la période 2021-2027.

- L'action 09 – plan littoral 21, traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du "Plan Littoral 21 pour la Méditerranée" dont l'accord-cadre a été signé en mars 2017 entre l'État, la région Occitanie et la Caisse des dépôts et consignations. Elle vise à produire un effet levier significatif pour ce territoire. En 2021, des projets sont accompagnés pour chacun des trois objectifs du plan : la résilience écologique, le développement économique et la cohésion sociale en valorisant et développant l'existant.

- L'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane porte, depuis 2020, la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane pour la période 2019-2022, signé, le 8 juillet 2019 avec le président de la collectivité, en vue de réduire les écarts de

développement avec l'Hexagone. Elle met en œuvre les opérations prévues pour les cinq volets du contrat : cohésion des territoires, mobilité multimodale, territoires résilients, territoires d'innovation et de rayonnement et cohésion sociale et employabilité.

- l'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire, inscrite au contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, permet à l'État de poursuivre et intensifier son action, depuis 2020, pour répondre aux enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique liés à la qualité des eaux ligériennes très dégradées.

- l'action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna porte, à compter de 2021, les crédits permettant aux deux centres de secours d'assurer les interventions courantes et les missions de gestion des crises pour le territoire, en l'attente de la révision du statut qui attribuera cette compétence à l'assemblée territoriale.

Par ailleurs, la consolidation de la gouvernance du programme se poursuit avec la tenue du comité national de suivi, mais également de réunions de dialogue de gestion systématiques regroupant d'une part l'ensemble des ministères parties prenantes aux actions du PITE, et d'autre part les services des préfectures de région chargés de leur mise en œuvre.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne**

INDICATEUR 1.1 : Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

### **OBJECTIF 2 : Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone**

INDICATEUR 2.1 : Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne****INDICATEUR****1.1 – Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	36,1	36,1	33,1	33,1	33,56	30,5

**Commentaires techniques**

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

Xi = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau i de chaque baie

(0 &lt; i &lt; n ; n = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies  $\Sigma(X_i)/n$ **ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes.

Les données partielles à disposition permettent de constater une légère tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire breton. Les baisses les plus notables sont enregistrées sur la baie de la Fresnaye, Douarnenez et Concarneau (environ -10mg/l), tandis que la baie de St Brieuc est en légère hausse.

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****2 – Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone****INDICATEUR****2.1 – Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	1,46	2,55	2,22	2,22	2,25	1,91
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	1,97	2,40	1,68	2,25	2,60	0,84
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	3,16	5,18	2,07	5,00	2,67	1,38

**Commentaires techniques**

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;
- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourent à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour lutter contre la contamination des denrées produites et mises sur le marché.

D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 3.1 sont caractérisées par une forte variabilité inter-annuelle, liée à un échantillon relativement restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit-il être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années, d'autant que l'année 2019 avait été marquée par des résultats très favorables des indicateurs 3.1 a et 3.1 b.

Les données présentées concernent l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique.

2 360 analyses de denrées ont été réalisées en 2021 au travers de plans de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe et Martinique. Les données présentées *infra* ne sont pas définitives (résultats d'analyses en cours pour 2,5 % des prélèvements), mais paraissent suffisamment représentatives pour établir des constats.

#### Indicateur 4.1 a :

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Guadeloupe et en Martinique est de 2,25 % en 2021, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente (2,54 % en 2020).

Au total, 473 prélèvements ont été réalisés, dont 347 par les DEETS (Directions de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) et 126 par les DAAF (Directions de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt), et 445 analysés à ce jour. 10 prélèvements ont été déclarés non conformes.

Une disparité est observée entre les deux régions, avec 0,53 % de non-conformités constatées en Martinique contre 3,50 % en Guadeloupe. Cette tendance s'inscrit dans la durée puisqu'elle est observée depuis 2018. Habituellement, ces non-conformités portaient sur les contrôles réalisés au stade de la distribution, alors que cette année, la production primaire est également concernée avec 5 non conformités. Pour cette dernière, le plan de surveillance était orienté sur des végétaux sensibles en zone contaminée. De même, il convient de rappeler que depuis 2018, les contrôles diligentés par les DEETS au titre des plans de surveillance sont ciblés sur les produits sensibles (giraumon, melon, chou pommé, pastèque, concombre, salade, courgette) et très sensibles (carotte, manioc, chou Caraïbe/malanga, navet, dachine/madère, patate douce, igname, cive). À cet égard, les 4 non-conformités constatées par la DEETS en Guadeloupe se concentrent chez les petits distributeurs (3 chez des primeurs et 1 en épicerie). En Martinique, la seule non-conformité a été constatée sur un marché de gros.

#### Indicateur 4.1 b :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Guadeloupe et en Martinique est de 2,60 % en 2021. Ce résultat est relativement stable depuis 2019, année d'abaissement des valeurs de gestion appliquées en matière de chlordécone sur les denrées carnées (arrêtés relatifs aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone du 29 janvier 2019 et du 23 mai 2019).

Sur les 963 prélèvements réalisés, 25 non-conformités ont été constatées dont 24 en Martinique et 1 en Guadeloupe. Les non-conformités portent majoritairement sur les bovins et les œufs.

Le nombre de non-conformités chez les bovins ne doit pas éluder les importants progrès réalisés par le secteur dans les dernières années. Ainsi, environ 75 % des contrôles issus des plans de contrôles et de surveillance se soldent par la non détection de chlordécone ou à un niveau suffisamment bas pour qu'il ne soit pas quantifiable.

Pour les œufs, seuls ceux vendus hors réseau des grandes et moyennes surfaces sont concernés par des non-conformités car ils ne sont pas issus de volailles élevées hors sol.

#### Indicateur 4.1 c :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Guadeloupe et en Martinique est de 2,56 % en 2021, soit une baisse significative par rapport à 2020 (5,30 %).

924 prélèvements ont été réalisés, dont 25 en attente de résultats, et 23 non conformités constatées.

D'un point de vue méthodologique, le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche côtière et les produits importés. En Martinique, le plan d'échantillonnage appliqué depuis 2016 cible également les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlordécone de même que les produits de l'aquaculture. Depuis 2019, le niveau des contrôles a été renforcé de 30 %.

690 prélèvements ont été réalisés en Martinique et 234 en Guadeloupe avec des taux de non-conformités respectivement de 1,56 % et 5,74 %, en contradiction avec les tendances antérieures qui permettaient de constater que les non-conformités étaient essentiellement issues de produits prélevés sur les étals martiniquais.

Pour la Martinique, la tendance pourrait s'expliquer par le possible retrait de certains pêcheurs chez qui de nombreuses non-conformités étaient constatées. Des investigations sont en cours pour vérifier s'ils ont cessé leur activité. En Guadeloupe, les espèces contrôlées ont été diversifiées et orientées sur certaines espèces à risques.



---

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Objectifs et indicateurs de performance

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	959 208 1 786 475	6 264	1 008 066 4 893 373	<b>1 967 274</b> <b>6 686 111</b>	1 967 274
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	0		16 690 760 18 769 892	<b>16 690 760</b> <b>18 769 892</b>	36 690 760
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	956 250 1 839 029	112 500 78 534	1 917 358 3 062 369	<b>2 986 108</b> <b>4 979 931</b>	2 986 108
09 – Plan littoral 21	150 000		5 767 372 5 569 206	<b>5 917 372</b> <b>5 569 206</b>	5 917 372
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	805 257	2 099 363 24 878 006	9 815 967 24 163 548	<b>11 915 330</b> <b>49 846 810</b>	110 115 330
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 491 57 111	<b>59 491</b> <b>57 111</b>	59 491
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 091 1 219 287	<b>1 270 091</b> <b>1 219 287</b>	1 270 091
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>2 065 458</b>	<b>2 211 863</b>	<b>36 529 105</b>	<b>40 806 426</b>	<b>159 006 426</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+195 704 232 (hors titre 2)	+195 704 232	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+31 387 797 (hors titre 2)	+31 387 797	
Total des AE ouvertes			267 898 455 (hors titre 2)	267 898 455	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>4 430 760</b>	<b>24 962 803</b>	<b>57 734 785</b>	<b>87 128 349</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	959 830 1 229 174	6 264	1 004 952 5 629 944	<b>1 964 782</b> <b>6 865 382</b>	1 964 782
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	70 685		17 697 582 36 330 083	<b>17 697 582</b> <b>36 400 768</b>	37 697 582
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	856 110 1 437 219	112 500 78 534	2 017 343 2 248 980	<b>2 985 953</b> <b>3 764 733</b>	2 985 953
09 – Plan littoral 21	100 000 12 966		4 327 454 4 207 422	<b>4 427 454</b> <b>4 220 388</b>	4 427 454
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	290 783	1 473 137 2 700 758	9 840 580 11 823 801	<b>11 313 717</b> <b>14 815 343</b>	23 713 717
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			693 403 665 667	<b>693 403</b> <b>665 667</b>	693 403
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna			1 270 025 1 219 224	<b>1 270 025</b> <b>1 219 224</b>	1 270 025
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>1 915 940</b>	<b>1 585 637</b>	<b>36 851 339</b>	<b>40 352 916</b>	<b>72 752 916</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+36 938 500 (hors titre 2)	+36 938 500	

## Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+15 999 792 (hors titre 2)		+15 999 792	
Total des CP ouverts		93 291 208 (hors titre 2)		93 291 208	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>3 040 827</b>	<b>2 785 556</b>	<b>62 125 121</b>	<b>67 951 504</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	909 585 1 021 848	12 200	1 066 787 5 728 541	1 976 372	1 976 372 6 762 589
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	180 000		16 588 407 45 761 271	16 768 407	36 768 407 45 761 271
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	3 495 000 1 466 781	31 770	1 493 424 2 814 648	4 988 424	4 988 424 4 313 199
09 – Plan littoral 21	682 397 104 100		4 120 564 4 496 617	4 802 961	4 802 961 4 600 717
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	100 000 714 964	6 002 445	16 688 087 12 281 599	16 788 087	16 788 087 18 999 008
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 768 3 257 377	59 768	59 768 3 257 377
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna				0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>5 366 982</b>	<b>0</b>	<b>40 017 037</b>	<b>45 384 019</b>	<b>65 384 019</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>3 307 693</b>	<b>6 046 415</b>	<b>74 340 053</b>		<b>83 694 161</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 052 312 1 145 708	12 200	722 987 5 265 301	1 775 299	1 775 299 6 423 209
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	180 000 64 727		17 600 838 33 371 402	17 780 838	37 780 838 33 436 129
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	3 495 000 1 399 763	31 770	1 490 708 2 338 204	4 985 708	4 985 708 3 769 737
09 – Plan littoral 21	590 000 136 640		3 851 668 2 927 856	4 441 668	4 441 668 3 064 496
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	100 000 71 071	490 963	7 326 693 6 108 112	7 426 693	7 426 693 6 670 146
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de			696 665	696 665	696 665

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020					
la Loire			667 712		667 712
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna				0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>5 417 312</b>	<b>0</b>	<b>31 689 559</b>	<b>37 106 871</b>	<b>57 106 871</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 817 910</b>	<b>534 933</b>	<b>50 678 587</b>		<b>54 031 430</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 307 693	2 065 458	4 430 760	2 817 910	1 915 940	3 040 827
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 564 033	1 825 458	3 159 777	2 122 346	1 675 940	2 044 717
Subventions pour charges de service public	743 660	240 000	1 270 983	695 564	240 000	996 111
Titre 5 – Dépenses d'investissement	6 046 415	2 211 863	24 962 803	534 933	1 585 637	2 785 556
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 046 415	2 211 863	24 962 803	534 933	1 585 637	2 785 556
Titre 6 – Dépenses d'intervention	74 340 053	36 529 105	57 734 785	50 678 587	36 851 339	62 125 121
Transferts aux entreprises	12 111 732	3 197 457	11 596 173	8 214 639	3 351 811	8 765 755
Transferts aux collectivités territoriales	53 003 446	25 430 409	32 228 748	36 497 223	25 780 980	44 421 173
Transferts aux autres collectivités	9 224 875	7 901 239	13 909 864	5 966 726	7 718 548	8 938 193
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>40 806 426</b>			<b>40 352 916</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+227 092 029			+52 938 292	
<b>Total*</b>	<b>83 694 161</b>	<b>267 898 455</b>	<b>87 128 349</b>	<b>54 031 430</b>	<b>93 291 208</b>	<b>67 951 504</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	34 948 544	118 200 000	195 704 232	13 939 421	32 400 000	36 938 500
<b>Total</b>	<b>34 948 544</b>	<b>118 200 000</b>	<b>195 704 232</b>	<b>13 939 421</b>	<b>32 400 000</b>	<b>36 938 500</b>

## Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021				7 288 773				
04/2021		146 290 000		6 522 000				
06/2021				800 000				
07/2021		2 800 000		30 000				
09/2021		20 000 000		1 200 000				
11/2021		26 614 232		7 278 500				
12/2021				9 919 227				
01/2022				3 900 000				
<b>Total</b>		<b>195 704 232</b>		<b>36 938 500</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		914 221						
<b>Total</b>		<b>914 221</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		24 480 172		6 968 259				
<b>Total</b>		<b>24 480 172</b>		<b>6 968 259</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		975 661		3 995 650				
<b>Total</b>		<b>975 661</b>		<b>3 995 650</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		6 450 000		6 450 000				
<b>Total</b>		<b>6 450 000</b>		<b>6 450 000</b>				

## DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		200 000		200 000				
<b>Total</b>		<b>200 000</b>		<b>200 000</b>				

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						635 962		635 962
01/12/2021						996 295		978 155
<b>Total</b>						<b>1 632 257</b>		<b>1 614 117</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>228 724 286</b>		<b>54 552 409</b>		<b>1 632 257</b>		<b>1 614 117</b>

## Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 274 6 686 111	1 967 274 6 686 111		1 964 782 6 865 382	1 964 782 6 865 382
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse		16 690 760 18 769 892	36 690 760 18 769 892		17 697 582 36 400 768	37 697 582 36 400 768
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		2 986 108 4 979 931	2 986 108 4 979 931		2 985 953 3 764 733	2 985 953 3 764 733
09 – Plan littoral 21		5 917 372 5 569 206	5 917 372 5 569 206		4 427 454 4 220 388	4 427 454 4 220 388
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		11 915 330 49 846 810	110 115 330 49 846 810		11 313 717 14 815 343	23 713 717 14 815 343
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491 57 111	59 491 57 111		693 403 665 667	693 403 665 667
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		1 270 091 1 219 287	1 270 091 1 219 287		1 270 025 1 219 224	1 270 025 1 219 224
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>40 806 426</b>	<b>40 806 426</b>	<b>0</b>	<b>40 352 916</b>	<b>40 352 916</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+227 092 029	+227 092 029		+52 938 292	+52 938 292
Total des crédits ouverts	0	267 898 455	267 898 455	0	93 291 208	93 291 208
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>87 128 349</b>	<b>87 128 349</b>	<b>0</b>	<b>67 951 504</b>	<b>67 951 504</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+180 770 106	+180 770 106		+25 339 704	+25 339 704

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le tableau ci-dessus affiche la consommation après déduction des retraits sur engagements juridiques des années antérieures (- 14 483 354 € de REJB). En neutralisant les minorations relatives aux engagements juridiques des années antérieures, le montant des dépenses effectuées en 2021 sur l'ensemble du programme s'élève à 100 731 330 € en AE et 67 951 504 € en CP.

**Action 02 – eau et agriculture en Bretagne**

L'action 02 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 967 274 € d'AE et de 1 964 782 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 78 691 € en AE et 78 591 € de CP. Un transfert en gestion à hauteur de 5 M€ en AE et CP est intervenu pour le financement de l'axe 5 de l'action dédié au plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. Le report de 290 736 € de CP 2020 destinés au paiement des mesures agro-environnementales et climatiques a été accordé.

Les dépenses de l'action 02 s'élèvent à 6 852 733 € en AE (avant imputation des REJB) et 6 865 381 € en CP pour un disponible de 6 888 583 € en AE et 7 176 927 € en CP.

L'action a par ailleurs bénéficié de 3 906 € d'AE recyclées, intégralement ré-engagées.

**Action 04 – programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse**

L'action 04 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 16 690 760 € d'AE et de 17 697 582 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 667 630 € en AE et 707 904 € de CP. Cette dotation a été abondée de

reports à hauteur de 18 078 829 € d'AE (dont 122 201 € de crédits budgétaires et 17 956 628 € de fonds de concours) et 1 208 388 € de CP (crédits budgétaires uniquement), ainsi que de 20 M€ d'AE et de 20,73 M€ de CP de fonds de concours 2021.

Les dépenses de l'action 04 s'élèvent à 32 016 447 € en AE (avant imputation des REJB) et 36 400 767 € en CP pour un disponible de 54 101 959 € en AE et 38 928 066 € en CP.

L'action a par ailleurs bénéficié de 12 184 593 € d'AE recyclées (dont 361 772 € hors fonds de concours), ré-engagées à hauteur de 845 881 €.

#### **Action 08 – plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe**

L'action 08 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 2 986 108 € d'AE et de 2 985 953 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 119 444 € en AE et 119 438 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 753 204 € de reports d'AE et 1 299 447 € de reports de CP 2021, et des transferts en gestion à hauteur de 1,45 M€ en AE et en CP pour la mise en place du plan chlordécone IV.

Les dépenses de l'action 08 s'élèvent à 5 055 262 € en AE (avant imputation des REJB) et 3 764 733 € en CP pour un disponible de 5 069 868 € en AE et 5 615 962 € en CP.

L'action a bénéficié de 30 586 € d'AE recyclées, intégralement réengagées.

#### **Action 09 – plan littoral 21**

L'action 09 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 5 917 372 € d'AE et de 4 427 454 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 236 695 € en AE et 177 098 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 1 192 580 € de reports de CP 2021.

Les dépenses de l'action 09 s'élèvent à 5 680 677 € en AE et 4 220 388 € en CP, pour un disponible de 5 680 677 € en AE et 5 442 936 € en CP.

#### **Action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane**

L'action 10 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 11 915 330 € d'AE et de 11 313 717 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 476 613 € en AE et 452 549 € en CP. Cette dotation a été abondée de 7 538 021 € de reports en AE et 6 972 758 € de reports de CP (dont 6 625 210 € en AE et 6 968 259 € en CP issus de fonds de concours), de 149,09 M€ d'AE et 16 208 500 € de CP de fonds de concours, et d'un virement de 200 k€ d'AE et de CP en provenance du programme 137 pour les mesures relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les dépenses de l'action 10 s'élèvent à 49 849 814 € en AE et 14 815 342 € en CP, pour un disponible de 168 266 738 € en AE et 30 342 426 € en CP.

#### **Action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire**

L'action 11 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 57 111 € d'AE et de 665 667 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 2 380 € en AE et 27 736 € en CP.

Les dépenses de l'action 11 s'élèvent à 57 111 € en AE et 665 667 € en CP, soit l'intégralité de sa ressource.

#### **Action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna**

L'action 12 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 270 091 € d'AE et de 1 270 025 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 50 804 € en AE et 50 801 € en CP.

Les dépenses de l'action 12 s'élèvent à 1 219 287 € en AE et 1 219 224 € en CP, soit l'intégralité de sa ressource.

### **PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	40 996 262	40 996 262	0	40 542 752	40 542 752
Amendements	0	-189 836	-189 836	0	-189 836	-189 836
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>40 806 426</b>	<b>40 806 426</b>	<b>0</b>	<b>40 352 916</b>	<b>40 352 916</b>



**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

Les crédits inscrits au PLF 2021 ont été modifiés par un amendement présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, se traduisant par une minoration de 189 836 € en AE et CP.

Le programme 162 a ainsi été doté en LFI de 40 806 426 € en AE et 40 352 916 € en CP, hors fonds de concours.

**MODIFICATIONS DE MAQUETTE**

Le programme 162 comporte, depuis 2021, une nouvelle action, l'action 12 – service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna qui porte le financement consacré à la sécurité civile, en l'attente de la révision du statut qui attribuera cette compétence à l'assemblée territoriale. Sa mise en place entraîne la création du BOP SIS Wallis-et-Futuna comportant une UO unique (préfecture Wallis-et-Futuna) et l'ajout d'une activité au référentiel de programmation du programme 162 afin de verser les crédits à l'établissement public qui encadre le service d'incendie et de secours de Wallis et Futuna.

**JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Les crédits ouverts en LFI sur le programme 162 – interventions territoriales de l'Etat s'élèvent à 40,81 M€ en AE et 40,35 M€ en CP. La mise en réserve de 4% a été imputée, au prorata, sur chaque action du programme (1,6 M€ en AE et en CP) et intégralement annulée.

Le programme a bénéficié :

- de reports de crédits FDC de 24 480 172 € en AE et 6 968 259 € en CP pour les action 04 – PEI Corse et 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- de reports de crédits budgétaires pour un montant total de 975 661 € en AE et 3 995 650 € en CP pour les actions 02 – eau et agriculture en Bretagne (290 736 € en CP), 04 – PEI Corse (122 201 € en AE et 1 208 388 € en CP), 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone (753 204 € en AE et 1 299 447 € en CP), 09 – plan littoral 21 (1 192 580 € en CP), et 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (100 256 € en AE et 4 499 € en CP),
- de reports d'AENE sur TF pour 914 221,13 € pour l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- d'un transfert en gestion en provenance du MAA – programme 149 – d'un montant total de 5,3 M€ en AE et en CP destiné, d'une part au financement du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) dans le cadre de l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (5M€ AE et CP) et, d'autre part, à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone (300 k€ en AE),
- d'un transfert en gestion en provenance du MAA – programme 206 – à hauteur de 289 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un transfert en gestion en provenance du MEFR – programme 134 – à hauteur de 271 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un transfert en gestion en provenance du MTEI – programme 111 – à hauteur de 150 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,

- d'un transfert en gestion en provenance du MOM – programme 123 – à hauteur de 110 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un transfert en gestion en provenance du MSS – programme 204 – à hauteur de 110 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un transfert en gestion en provenance du MTE – programme 181 – à hauteur de 110 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un transfert en gestion en provenance du MESRI – programme 172 – à hauteur de 110 k€ en AE et en CP, destiné à la mise en place du plan chlordécone IV de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone,
- d'un virement en gestion en provenance du ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances – programme 137 – à hauteur de 200 k€ en AE et en CP destiné aux mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- de rattachements de fonds de concours en provenance de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) à hauteur de 20 M€ en AE et 20,73 M€ en CP pour la mise en œuvre des opérations routières, portuaires et ferroviaires de l'action 04 – PEI Corse et 146,29 M€ en AE et 12,81 M€ en CP pour la mise en œuvre des mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'agence de la transition écologique (ADEME) à hauteur de 1,4 M€ en CP pour la mise en œuvre des mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane,
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 2,8 M€ en AE et 2 M€ en CP pour la mise en œuvre des mesures du contrat de convergence et de transformation dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane.

## ■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours n°1-2-00521 « contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » porte sur les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de l'action 04 – programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse.

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de 64 570 860 € d'AE, soit 46,6 M€ rattachés sur l'exercice 2021 (dont 26,6M€ de crédits ont fait l'objet d'un blocage technique), 11 822 821 € d'AE recyclées et 17 956 628 € de reports sur 2021 de crédits 2020 non consommés, et 20,73 M€ de CP.

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 18,45 M€ en AE et 18,2 M€ en CP.

Le montant des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice s'élève à 31 330 979 € en AE et 2 527 298 € en CP.

Le fonds de concours n°1-2-00531 « contributions de l'AFITF, de l'ADEME et de l'OFB au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte sur les volets mobilité multimodale, gestion et la valorisation des déchets et alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane.

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 155 715 210 € d'AE, soit 146 391 666 € en provenance de l'AFITF, 4 523 544 € en provenance de l'ADEME et 4,8 M€ en provenance de l'OFB ;
- 23 176 759 € de CP, soit 16 876 759 € en provenance de l'AFITF, 3,1 M€ en provenance de l'ADEME et 3,2 M€ en provenance de l'OFB.

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 37 529 401 € en AE et 7 976 679 € en CP.  
Le montant des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice s'élève à 118 185 808 € en AE et 15 200 079 € en CP.

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 632 257	1 632 257	0	1 614 117	1 614 117
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>1 632 257</b>	<b>1 632 257</b>	<b>0</b>	<b>1 614 117</b>	<b>1 614 117</b>

La réserve de précaution a été intégralement annulée en gestion, en AE comme en CP.

## Dépenses pluriannuelles

### CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

#### Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	233 979 728	168 266 738	30 342 426	49 849 813	14 815 342	68 848 822	21 485 488
Guyane	233 979 728	168 266 738	30 342 426	49 849 813	14 815 342	68 848 822	21 485 488
<b>Total</b>	<b>233 979 728</b>	<b>168 266 738</b>	<b>30 342 426</b>	<b>49 849 813</b>	<b>14 815 342</b>	<b>68 848 822</b>	<b>21 485 488</b>

Le montant contractualisé au titre du P162 – interventions territoriales de l'État a été abondé de 36 M€ d'opérations inscrites au plan de relance, financées par les fonds de concours de l'agence de financement des infrastructures de transport de France.

La sous-exécution constatée en 2021 est principalement liée au calendrier de l'opération relative au doublement du pont du Larivot dont l'engagement est intervenu début 2022.

## Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>267 898 455</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>93 291 208</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>87 128 349</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>67 951 504</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>113 096 036</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>46 860 439</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>67 674 070</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>21 091 065</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>220 478 695</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-1 060</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>220 477 635</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>46 860 439</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>173 617 196</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>87 128 349</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>21 091 065</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>66 037 284</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>239 654 480</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>71 427 138</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>168 227 342</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des crédits de paiement au 31 décembre 2021 se répartissent comme suit :

- 5,3 M€ au titre de l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne ;
- 177,1 M€ au titre de l'action 04 – programme exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse, auxquels s'ajoutent 9,67 M€ de restes à payer sur les engagements juridiques du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) basculés du programme 112 en début de gestion 2022 ;
- 2,7 M€ au titre de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlordécone ;
- 5,2 M€ au titre de l'action 09 – plan littoral 21;
- 47,4 M€ au titre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane ;
- 1,9 M€ au titre de l'action 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire.

Les restes à payer relatifs au volet transport du PEI ainsi qu'au volet mobilité du contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane sont financés par des crédits de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) rattachés par voie de fonds de concours aux actions 04 et 10 du programme 162.

Sur les 239,6 M€ de restes à payer constatés au 31 décembre 2021 au titre du programme 162, 113,3 M€ seront couverts par l'AFITF, au titre du solde des opérations relevant du PEI, et 33,2 M€ au titre de celles inscrites au CCT.

Par ailleurs, le montant des AE non affectées non engagées au 31 décembre 2021 s'élève à 113 096 035,58 € (dont 191 841,33 € hors fonds de concours).

## Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | Justification au premier euro

## Justification par action

## ACTION

## 02 – Eau - Agriculture en Bretagne

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 967 274 6 686 111	<b>1 967 274</b> <b>6 686 111</b>		1 964 782 6 865 382	<b>1 964 782</b> <b>6 865 382</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2021 s'élève à 6 852 733,02 € sur l'action 02, avant déduction des 170 527,59 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) dont 3 906 € ont été ré-renégés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	959 208	1 786 475	959 830	1 229 174
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	719 208	1 516 475	719 830	959 174
Subventions pour charges de service public	240 000	270 000	240 000	270 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 264		6 264
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 264		6 264
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 008 066	4 893 373	1 004 952	5 629 944
Transferts aux entreprises	628 066	1 977 232	306 908	2 922 446
Transferts aux collectivités territoriales	50 000	1 720 011	194 950	1 742 109
Transferts aux autres collectivités	330 000	1 196 129	503 094	965 388
<b>Total</b>	<b>1 967 274</b>	<b>6 686 111</b>	<b>1 964 782</b>	<b>6 865 382</b>

Les dépenses de l'action 02, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	959 208	1 806 214	959 830	1 229 174
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	719 208	1 536 214	719 830	959 174
Subventions pour charges de service public	240 000	270 000	240 000	270 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 264		6 264
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 264		6 264
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 008 066	5 040 255	1 004 952	5 629 944
Transferts aux entreprises	628 066	2 060 484	306 908	2 922 446

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales	50 000	1 726 596	194 950	1 742 109
Transferts aux autres collectivités	330 000	1 253 175	503 094	965 388
<b>Total</b>	<b>1 967 274</b>	<b>6 852 733</b>	<b>1 964 782</b>	<b>6 865 382</b>

**Axe 1 - Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement : 923 666 € en AE et 1 420 553 € en CP**

Les dépenses concernent notamment :

- le prélèvement et l'analyse de pesticides dans les eaux, effectués dans le cadre des conventions passées avec la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP),
- la convention triennale Phytosol conclue avec le CNRS pour l'élaboration d'une cartographie de la pollution des sols par les produits phytosanitaires,
- la mise à jour de l'outil Equi-ferti,
- le programme Sol-Aid pour affiner le calcul des doses d'azote apportées aux cultures en estimant la fourniture d'azote que le sol génère,
- l'étude CRAB RSH pour déterminer la valeur du reliquat sortie hiver (RSH),
- une étude exploratoire afin de réaliser une cartographie fine des données satellitaires disponibles sur la période de croissance de l'inter-culture et d'analyser le potentiel de ces images pour le suivi de l'inter-culture en automne/hiver,
- des actions d'animation et d'accompagnement vers des systèmes agricoles économes et durables,
- plusieurs projets avec le réseau de la Fédération régionale d'agriculture biologique (FRAB) et Agrobio 35 sur le désherbage mécanique (outil d'aide à la décision, recensement, e-learning, guide technique sur la production d'herbe biologique),

Des crédits ont également permis l'animation de l'observatoire de l'eau en Bretagne, le soutien au fonctionnement de réseaux et d'associations, et la pérennisation des mesures agro-environnementales et climatiques en dehors des baies algues vertes.

**AXE 2 - Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire : 591 736 € en AE et 558 035€ en CP**

Ces crédits financent l'action réglementaire des directions départementales interministérielles (DDI) et les actions de l'Agence régionale de santé (ARS) visant à suivre et mesurer la qualité de l'eau dans différents milieux particulièrement sensibles aux pollutions.

Dans le cadre de la connaissance qualitative des milieux, ces crédits ont permis :

- le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux ;
- la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces ;
- la surveillance de la qualité microbiologique des zones de pêche à pied de loisirs ;
- la communication sur l'eau potable et la pêche à pied ;
- une étude spécifique sur les zones d'échouages d'algues vertes présentant un risque sanitaire confiée au centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).

Sur le volet police de l'eau, ils sont utilisés pour :

- moderniser les outils de contrôles et les systèmes de bancarisation des données ;
- informer les agriculteurs dans le cadre de la campagne de déclaration des flux d'azote ;
- financer des analyses pour alimenter des réseaux de surveillance et pour appuyer l'action de contrôle (détection de pollutions diffuses, ou accidentelles), et des projets innovants.



**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

**Axe 3 - Améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long terme : 202 707 € en AE et 216 610 € en CP**

Il s'agit notamment de poursuivre le programme d'études et d'évaluation dans le cadre du plan régional santé environnement, les analyses spécifiques à la pollution olfactive de Saint-Brieuc agglomération et les travaux sur le site internet pêche à pied responsable afin de mettre à disposition les données de qualité des zones de pêche à pied.

Les crédits ont également financé une étude sur la gestion quantitative de l'eau, le réseau expérimental de réhabilitation des zones humides (RERZH) dans le Finistère, le bilan du sixième programme d'action régional sur les nitrates (PAR6) et la préparation de l'évaluation du PAR7 et une étude pour évaluer l'impact des vidanges au champ des fonds de cuves contenant encore des pesticides en fin de chantier de pulvérisation.

**Axe 5 - Mettre en oeuvre le plan de lutte contre les algues vertes : 5 116 624 € en AE et 4 670 183 € en CP**

Le plan prévoit la mise en place de campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote dans les parcelles des exploitants agricoles de l'ensemble des baies "algues vertes". Les dépenses couvrent la mise à jour des îlots par l'ASP et les contrôles, les prélèvements et analyses, le suivi des parcelles de référence et l'interprétation des résultats.

Il comporte également la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour l'accompagnement des agriculteurs et d'aides aux investissements matériels, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Les crédits sont par ailleurs consacrés au projet de modélisation du développement des algues, à des aides directes aux exploitants agricoles pour faire évoluer leurs pratiques (chantiers collectifs de semis de couverts, animation et conseil agricole), au financement de travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de foncier en zones sensibles sur le littoral des baies algues vertes, au dispositif de paiement pour services environnementaux, à la maintenance du site Internet et l'édition des panneaux spécifiques PLAV demandés par certaines communes. L'observatoire de l'environnement a par ailleurs été chargé de concevoir des supports pour présenter les indicateurs de suivi du PLAV aux différents publics concernés.

L'aide financière apportée aux collectivités locales pour le ramassage des algues vertes est supérieure à la moyenne pluriannuelle (1,68 M€ en 2021 pour une programmation de 1,3 M€) en raison de l'importance et la durée du phénomène de prolifération sur la baie de Saint-Brieuc et celle de la Lieue de Grève.

**ACTION****04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse		36 690 760 18 769 892	<b>36 690 760</b> <b>18 769 892</b>		37 697 582 36 400 768	<b>37 697 582</b> <b>36 400 768</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2021 s'élève à 32 016 441,01 € sur l'action 04, avant déduction des 14 092 435,48 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) dont 845 880,52 € ont fait l'objet d'un ré-engagement.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		0		70 685
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		0		70 685
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 690 760	18 769 892	37 697 582	36 330 083
Transferts aux collectivités territoriales	35 540 760	17 612 364	36 547 582	35 150 263
Transferts aux autres collectivités	1 150 000	1 157 528	1 150 000	1 179 820
<b>Total</b>	<b>36 690 760</b>	<b>18 769 892</b>	<b>37 697 582</b>	<b>36 400 768</b>

Les dépenses de l'action 04, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		0		70 685
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		0		70 685
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 690 760	32 016 447	37 697 582	36 330 083
Transferts aux collectivités territoriales	35 540 760	30 836 627	36 547 582	35 150 263
Transferts aux autres collectivités	1 150 000	1 179 820	1 150 000	1 179 820
<b>Total</b>	<b>36 690 760</b>	<b>32 016 447</b>	<b>37 697 582</b>	<b>36 400 768</b>

Les réalisations de l'année 2021 se répartissent comme suit :

### **Axe 1: Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base**

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 10 990 000 € pour le raccordement à la fibre optique dans le cadre du volet FttH (Fiber to the Home) de la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit signée avec SFR collectivités Altice.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 9 586 366 € :

- eau brute : 2 177 304 €
- eau potable : 1 120 267 €
- lutte contre les inondations : 1 293 321 €
- nouvelles technologies de l'information et de la communication : 4 995 474 €

### **Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire**

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 19 106 627€, dont :

- 12 795 627 € dédiés à la sous-mesure routes pour la reconstruction du pont sur la Casaluna, le désamiantage des chaussées du tunnel de Bastia, l'élargissement et le renforcement entre le pont d'Orgone et la RD 159 sur la commune de Sotta, l'aménagement de la route des Sanguinaires (RD111) sur la section Trottel-Cimetière à Ajaccio,

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

l'aménagement du créneau de dépassement de Vizzavona, l'aménagement de 3 carrefours tourne à gauche pour les carrefours de Volpaja, de Piscia Rossa et du Picchiu et la création d'une voie spécialisée pour véhicules lents entre le Listinconu et le carrefour du Picchiu ;

- 1 561 000 € dédiés à la sous-mesure ferroviaire pour le confortement de parois sur le réseau ferré de Corse (tranche 8) ;
- 3 600 000 € dédiés à la sous-mesure ports de commerce pour les travaux de réfection du quai IV du port de commerce de Bonifacio ;
- 1 150 000 € ont été consacrés à la maîtrise du foncier pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriétés en Corse (GIRTEC).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 24 514 332 € :

- mesures routes : 16 731 044 € avec notamment le solde de la déviation et du tunnel de Propriano, le solde du projet de réaménagement de la traverse de l'Ospedale et le solde de la traverse de Serra di Scopamene, l'aménagement d'un accès direct entre l'aéroport et les entrées Est et Ouest de Figari et l'itinéraire de contournement d'Ajaccio ;
- mesures ferroviaire : 511 658 € avec notamment le solde du confortement de falaises sur le réseau ferroviaire de la Corse et la régénération du pont ferroviaire du Vecchio ;
- mesures ports de commerce : 960 000 € avec l'opération grand port de Bastia-Corse, études géotechniques et études hydro-sédimentaires ;
- développement urbain et le logement social : 5 161 630 € avec notamment sur Bastia le solde concernant la construction d'un groupe scolaire "haute qualité environnementale" et d'un centre de ressources renouvelables, la requalification de l'îlot Pontetto, et sur Ajaccio le financement de plusieurs opérations du PRU Cannes-Salines ;
- maîtrise du foncier : 1 150 000 € (financement du GIRTEC).

**Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs**

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 1 919 820 € répartis de la manière suivante :

- 29 820 € dédiés à la santé pour le développement d'une plateforme de télémédecine pour le dispositif CICA'Corse ;
- 1 890 000 € dédiés à la culture pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du théâtre municipal de Bastia et du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.

Les mandatements de l'année pour cet axe ont atteint la somme de 2 178 771 € dont :

- santé : 133 771 € avec notamment le financement de l'acquisition par la MSA d'un camping-car connecté permettant un accès du public aux services ;
- culture et le patrimoine : 1 852 640 € avec notamment le financement de la construction d'une école des arts par la communauté de communes Fium'Orbu Castellu et de l'opération conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi à Ajaccio ;
- financement des TPE : 192 360 € avec le cofinancement des prêts à taux zéro "investissement et développement" de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse.

**Axe 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Un paiement a été réalisé à hauteur de 121 297 € avec notamment le financement de la réalisation d'une étude sur l'évolution statutaire des chambres de commerce et des chambres des métiers et de l'artisanat de Corse.

**ACTION****08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone**

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		2 986 108 4 979 931	<b>2 986 108</b> <b>4 979 931</b>		2 985 953 3 764 733	<b>2 985 953</b> <b>3 764 733</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2021 s'élève à 5 055 261,73 € sur l'action 08, avant déduction des 105 916,75 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	956 250	1 839 029	856 110	1 437 219
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	956 250	838 046	856 110	711 108
Subventions pour charges de service public		1 000 983		726 111
Titre 5 : Dépenses d'investissement	112 500	78 534	112 500	78 534
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	112 500	78 534	112 500	78 534
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 917 358	3 062 369	2 017 343	2 248 980
Transferts aux entreprises	750 000	1 100 000	846 500	932 502
Transferts aux autres collectivités	1 167 358	1 962 369	1 170 843	1 316 478
<b>Total</b>	<b>2 986 108</b>	<b>4 979 931</b>	<b>2 985 953</b>	<b>3 764 733</b>

Les dépenses de l'action 08, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	956 250	2 017 681	856 110	1 437 219
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	956 250	986 484	856 110	711 108
Subventions pour charges de service public		1 031 197		726 111
Titre 5 : Dépenses d'investissement	112 500	• 9416	112 500	78 534
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	112 500	-9 416	112 500	78 534
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 917 358	3 046 997	2 017 343	2 248 980
Transferts aux entreprises	750 000	1 100 000	846 500	932 502
Transferts aux autres collectivités	1 167 358	1 946 997	1 170 843	1 316 478
<b>Total</b>	<b>2 986 108</b>	<b>5 055 262</b>	<b>2 985 953</b>	<b>3 764 733</b>

**Axe 1 - Élaborer localement une stratégie de développement durable : 59 929 € en AE et 408 992 € en CP**

Les crédits mobilisés sur cet axe ont été consacrés aux mesures du plan chlordécone III suivantes :

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

- l'action 4 dédiée à la poursuite de la mesure du chlordécone dans les sols agricoles. Les crédits financent des prestataires privés pour réaliser des prélèvements de sol en Guadeloupe et Martinique et leurs frais d'analyse (laboratoires). En Martinique, 890 parcelles ont été analysées en 2021 et 313 en Guadeloupe (retard lié au changement de laboratoire d'analyse) ;
- l'action 5 dédiée à la communication. Les crédits ont permis de solder les dépenses engagées fin 2020 pour la consultation publique sur le projet de plan chlordécone IV ;
- l'action 6 dédiée à l'accompagnement des auto-consommateurs, dans le cadre du programme JaFa (jardins familiaux). Les crédits consommés ont permis de solder la convention 2020 en Guadeloupe. Les actions engagées ont été poursuivies par les agences régionales de santé (ARS) dans le cadre du plan chlordécone IV.

**Axe 2 - Favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations : 428 769 € en AE et 413 415 € en CP**

Les crédits ont permis de poursuivre la surveillance renforcée des denrées alimentaires consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe prévue par l'action 7 du plan chlordécone III afin de limiter l'exposition des populations. Il s'agit de frais d'analyses, de l'acquisition et la maintenance de matériel. 2 354 contrôles ont été réalisés en Martinique et 1 258 en Guadeloupe.

**Axe 3 - Poursuivre les actions de recherche : 2 710 € en AE et 16 214 € en CP**

S'agissant de l'animation scientifique de l'action 15 du plan chlordécone III, les crédits sont destinés à l'évaluation des impacts de l'exposition au chlordécone, à l'amélioration de la connaissance des zones de contamination et des mécanismes de transfert dans les milieux naturels, à la recherche de solution de décontamination, à l'étude des modes de contamination des végétaux et animaux et à la réduction des risques d'exposition.

**Axe 4 - Répondre aux enjeux socio-économiques : 11 240 € en AE et 282 581 € en CP**

Les crédits consacrés à cet axe ont concerné les actions 19, 20 et 21 du plan chlordécone III, relatives à l'accompagnement des pêcheurs et des agriculteurs. Ils ont principalement permis de solder les engagements antérieurs au bénéfice des professionnels de l'élevage permettant des diagnostics-conseils en vue d'adapter leurs pratiques au contexte de pollution.

**Axe 5 – mesures du plan chlordécone IV : 4 559 644 € en AE et 2 643 530 € en CP**

Le plan chlordécone IV (2021-2027) est structuré en 6 stratégies dont 5 comportent des mesures mises en œuvre dans le cadre du PITE :

- Stratégie « communication » (302 769 € en AE et 9 579 € en CP)

L'objectif de cette stratégie est d'informer la population et les acteurs socio-économiques, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone.

Les crédits ont été essentiellement consacrés à la réalisation d'un bilan (en cours de finalisation) du plan chlordécone III ainsi qu'à une prestation d'appui au pilotage du plan IV et aux moyens à mettre en place pour assurer la restitution de ses avancées.

- Stratégie « recherche » (543 399 € en AE et 326 177 € en CP)

L'objectif de cette stratégie consiste à développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale, sous le pilotage d'un comité scientifique ayant une vision globale des impacts du chlordécone, et plus largement des autres pesticides.

Les dépenses correspondent aux frais de fonctionnement des instances de gouvernance de la recherche (comité de pilotage scientifique national CPSN et Cloreca) ainsi qu'à ceux de leur secrétariat commun et au financement du programme « observatoire de la pollution aux Antilles » en Guadeloupe.

- Stratégie « santé-environnement-alimentation » (2 930 979 € en AE et 1 971 427 € en CP)

Cette stratégie est composée de trois volets.

L'objectif du volet « santé » est de mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté. Les

moyens consacrés au dispositif JaFa – programme permettant de tester gratuitement les sols des jardins des particuliers et apporter, en cas de contamination, des conseils pour les cultures et la consommation des produits – sont renforcés afin de réaliser 2400 analyses. Plus de 2000 prélèvements ont également été réalisés dans le cadre du dosage de chlordécone dans le sang pour mesurer l'imprégnation des personnes et leur proposer, au travers d'ateliers nutritionnels, les moyens de réduire leur exposition.

L'objectif du volet « environnement » est de connaître les expositions et les impacts environnementaux et réduire la pollution par la chlordécone. En Martinique, une campagne d'analyse de la qualité des eaux des sources de bord de route a été initiée avec pour objectif la restitution des résultats à la population fin 2022.

L'objectif du volet « alimentation » est d'assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation. Les crédits ont financé des prestations d'analyses des sols, eau et fourrages gratuites pour les agriculteurs (dont plus de 1000 ont été proposées en 2021 en parallèle d'un accompagnement par des groupements ou représentations professionnelles) ainsi que la poursuite des contrôles des denrées alimentaires.

- Stratégie « santé-travail » (187 500 € en AE et 112 500 € en CP)

L'objectif de cette stratégie est d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail, mais également la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides. Les dépenses concernent la mise en place d'un dispositif d'accompagnement administratif des travailleurs agricoles afin de les aider dans leurs démarches d'accès au fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

- Stratégie « socio-économique » (594 997 € en AE et 223 847 € en CP)

L'objectif de cette stratégie est d'accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture impactés par la pollution vers des systèmes résilients grâce à l'adaptation des équipements, des productions et des pratiques. Les crédits alloués financent des diagnostics suivis d'une phase de conseil et d'assistance technique permettant de tendre vers une production non contaminée par la chlordécone, l'étude INSSICCA pour la mise en place d'un outil d'aide à la décision sur les temps de décontamination des bovins, les démarches de conseil proposées pour les producteurs de fruits et légumes, la création d'un centre d'accompagnement administratif des pêcheurs en Martinique ainsi que le programme de soutien à la pêche en Guadeloupe (macaron pêche, ardoises pour l'affichage des prix sur les marchés, diagnostic-socio-économique pour identifier les leviers à activer pour une meilleure structuration de la filière).

## ACTION

### 09 – Plan littoral 21

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Plan littoral 21		5 917 372	<b>5 917 372</b>		4 427 454	<b>4 427 454</b>
		5 569 206	<b>5 569 206</b>		4 220 388	<b>4 220 388</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2021 s'élève à 5 680 676,53 € sur l'action 09, avant déduction des 13 550 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	150 000		100 000	12 966
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000		100 000	12 966
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 767 372	5 569 206	4 327 454	4 207 422
Transferts aux entreprises	1 754 900	402 778	1 500 000	257 112
Transferts aux collectivités territoriales	3 222 472	4 087 525	2 327 454	3 081 353
Transferts aux autres collectivités	790 000	1 078 903	500 000	868 956
<b>Total</b>	<b>5 917 372</b>	<b>5 569 206</b>	<b>4 427 454</b>	<b>4 220 388</b>

Les dépenses de l'action 09, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	150 000		100 000	12 966
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000		100 000	12 966
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 767 372	5 680 677	4 327 454	4 207 422
Transferts aux entreprises	1 754 900	409 284	1 500 000	257 112
Transferts aux collectivités territoriales	3 222 472	4 165 868	2 327 454	3 081 353
Transferts aux autres collectivités	790 000	1 105 9525	500 000	868 956
<b>Total</b>	<b>5 917 372</b>	<b>5 680 677</b>	<b>4 427 454</b>	<b>4 220 388</b>

**Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 604 119 € en AE et 946 519 € en CP**

Les crédits ont été consacrés à des expérimentations en vue de la préservation du littoral côtier (atténuateur de houle sur le lido de Sète-Frontignan, projet S-Able à Perpignan), aux travaux de lutte vectorielle de l'entente interdépartementale pour la démoustication, à l'aménagement de la Via Rhona, aux projets CESTMED (création d'un centre de soins) et SEABOOST (déploiement d'un village de récifs artificiels) pour la sauvegarde des tortues marines, ainsi qu'à une étude de faisabilité concernant une pépinière de plantes dunaires.

**Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 2 374 665 € en AE et 1 813 188 € en CP**

Les crédits contribuent à la réalisation de tables expérimentales conchylicoles, à l'appel à projet « avenir littoral », à la structuration du pôle économique dédié à l'eau et aux innovations environnementales (écosite de Mèze), aux fédérations de voile, d'aviron, de surf, de plongée (construction du centre de plongée à Banyuls sur mer, du centre d'entraînement de la Méditerranée à la Grande-Motte), ainsi qu'à des études et opérations de l'appel à projets tourisme France relance (aménagement à Balaruc-les-Bains, amélioration de l'accueil des visiteurs sur le site de Peyrac-sur-Mer, aménagement du boulevard des dunes et de la tour du Guet à Portiragnes, maison de la mer à Agde, restauration de la barque catalane au Barcarès, etc.).

**Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine : 2 701 893 € en AE et 1 440 681 € en CP**

Les crédits soutiennent des études stratégiques portées par l'union des villes portuaires d'Occitanie (développement de la filière de plaisance, diagnostic très haut débit des ports de plaisance, étude « clientèles, nouveaux usages et services, outils numériques adaptés »), des études d'aménagement (requalification du port d'Argelès-sur-Mer, requalification du port de Saint-Cyprien, étude de maîtrise d'ouvrage pour deux passerelles fixes sur les quais urbains de Port Sud – Canet en Roussillon), une étude numérisation et verdissement du port de Canet-en-Roussillon, des aménagements périphériques et paysagers (avenue de Catalogne à Port-la-Nouvelle, espaces multifonctionnels et paysagers de l'avant-port Canet en Roussillon, réaménagement du boulevard Pech Maynaud à Gruissan), l'équipement de ports (pôle nautique sur le port de Sète, requalification du Port de Valras, amélioration de l'accueil et services aux plaisanciers au Grau du Roi), une expérimentation de rénovation des copropriétés et des meublés touristiques, la création d'un concept touristique d'hébergements de loisirs flottants dans le port de plaisance de Gruissan et des opérations de l'appel à projets France relance tourisme littoral (promenade du front de mer à Saint-Cyprien, structure le Roussillonnais à Argelès-sur-Mer, quartier du faubourg à Collioure, nouveau logiciel de gestion du port de plaisance et des bornes).

**ACTION**

**10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		110 115 330 49 846 810	<b>110 115 330</b> <b>49 846 810</b>		23 713 717 14 815 343	<b>23 713 717</b> <b>14 815 343</b>

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2021 s'élève à 49 849 813,98 € sur l'action 10, avant déduction des 3 003,50 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		805 257		290 783
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		805 257		290 783
Titre 5 : Dépenses d'investissement	96 099 363	24 878 006	10 473 137	2 700 758
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	96 099 363	24 878 006	10 473 137	2 700 758
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 015 967	24 163 548	13 240 580	11 823 801
Transferts aux entreprises	205 000	8 116 163	205 000	4 653 694
Transferts aux collectivités territoriales	9 347 086	8 808 847	8 640 969	4 447 448
Transferts aux autres collectivités	4 463 881	7 238 538	4 394 611	2 722 659
<b>Total</b>	<b>110 115 330</b>	<b>49 846 810</b>	<b>23 713 717</b>	<b>14 815 343</b>

Les dépenses de l'action 10, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :



**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		805 257		290 783
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		805 257		290 783
Titre 5 : Dépenses d'investissement	96 099 363	24 878 006	10 473 137	2 700 758
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	96 099 363	24 878 006	10 473 137	2 700 758
Titre 6 : Dépenses d'intervention	14 015 967	24 166 551	13 240 580	11 823 801
Transferts aux entreprises	205 000	8 116 163	205 000	4 653 694
Transferts aux collectivités territoriales	9 347 086	8 808 847	8 640 969	4 447 448
Transferts aux autres collectivités	4 463 881	7 241 541	4 394 611	2 722 659
<b>Total</b>	<b>110 115 330</b>	<b>49 849 814</b>	<b>23 713 717</b>	<b>14 815 343</b>

**AXE 1 : cohésion des territoires : 8 431 312 € en AE et 3 625 042 € en CP**

Ce volet comprend les actions visant à renforcer la cohésion des territoires de la Guyane en poursuivant les dynamiques initiées dans le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoires du CPER 2015-2020. Le contrat de convergence doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations, qu'elles concernent le niveau régional ou intercommunal. L'enjeu est d'améliorer l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants, conformément aux objectifs de la Loi EROM.

Les crédits ont permis d'engager les opérations d'aménagement du territoire foncier (FRAFU), l'ensemble des dossiers sélectionnés lors de l'appel à projets économie sociale solidaire ainsi que des projets structurants pour les filières (projet d'agrotourisme à Régina, etc.), de dispenser un accompagnement en ingénierie, de supporter les constructions scolaires (lycée Michotte, lycée de Matiti, collège d'Apatou), les salles de spectacle (Eldorado et le théâtre de Macouria) et les équipements mobiles en Guyane ainsi que le compagnonnage du fleuve.

**AXE 2 : mobilité multimodale : 33 487 472 € en AE et 7 241 251 € en CP**

Cet axe constitue, de par le montant des ressources mobilisées par l'ensemble des partenaires et son impact en termes d'emploi et de développement économique, un axe majeur du contrat de convergence et de transformation de la Guyane, dans le prolongement du Contrat de Plan Etat-Région. De par l'ampleur des projets, ceux-ci seront pluriannuels.

Les crédits sont consacrés à l'échangeur des Maringouins, aux aménagements de la RN1 pont de la Comté et de la RN2 au niveau du fleuve la Mana dit « Saut Sabbat », ainsi qu'à divers travaux et à la modernisation des terre-pleins du Grand port Maritime.

**AXE 3 : territoires résilients : 4 772 467 € en AE et 1 608 189 € en CP**

Les crédits sont destinés à des projets liés aux actions de connaissance, de contrôle, d'expertise et de préservation de la biodiversité (les réserves de Kaw et de l'Amana, le fonctionnement du parc naturel régional de la Guyane et des études sur les raies et les requins), des actions d'ingénierie à la gestion des déchets, ainsi que des opérations liées aux problématiques d'alimentation et d'assainissement dans les régions enclavées (alimentation en eau potable et forage à Maripa Soula, réhabilitation de postes de refoulement à Papaïchton, étude d'extension du réseau d'assainissement d'Iracoubo, etc.)

**AXE 4 : territoires d'innovation et de rayonnement : 2 679 264 € en AE et 1 909 926 € en CP**

Le partenariat solide avec l'Université de Guyane, le délégué à la recherche et le rectorat a permis de répondre aux enjeux de la programmation initiale : la maîtrise d'œuvre du bâtiment recherche, l'aménagement du bâtiment administratif et deux études sur les systèmes énergétiques et les maladies tropicales amazoniennes.

**AXE 5 : cohésion sociale et employabilité : 479 300 € en AE et 430 935 € en CP**

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des CCT constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'État et des régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversale et sectorielle.

Les crédits sont consacrés aux actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que l'accompagnement des travailleuses du sexe au village chinois, la prévention des violences faites aux femmes, l'accueil de jour, l'insertion professionnelle, la déconstruction des stéréotypes chez les jeunes, la lutte contre le sexisme, etc. et au soutien aux organismes de formation et d'emploi. Ils financent les opérateurs en charge de la formation professionnelle comme l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et les acteurs chargés de structurer le secteur notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui sont chargés, selon leur secteur d'activité, de dynamiser les filières et apporter un accompagnement adapté aux associations.

**ACTION****11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 491	<b>59 491</b>		693 403	<b>693 403</b>
		57 111	<b>57 111</b>		665 667	<b>665 667</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 491	57 111	693 403	665 667
Transferts aux entreprises	59 491		693 403	
Transferts aux autres collectivités		57 111		665 667
<b>Total</b>	<b>59 491</b>	<b>57 111</b>	<b>693 403</b>	<b>665 667</b>

**AXE 2 – Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles : 57 111 € en AE et 665 667 € en CP**

**Interventions territoriales de l'État**

Programme n° 162 | Justification au premier euro

Ces crédits visent à accompagner la profession agricole *via* notamment la mise en place de mesures d'appui à la transition des pratiques agricoles sur le long terme. Dès 2020, les territoires ouverts à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en appui des crédits du FEADER inscrits au plan de développement rural régional (PDRR), ont été élargis.

La campagne 2021 a permis d'instruire 320 dossiers, dont 260 dossiers annuels sur 19 000 ha et 60 nouveaux contrats de 5 ans sur 6 600 ha. La majorité des dossiers devrait être traitée au mois de mars 2022.

**ACTION****12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Service d'incendie et de secours à Wallis-et-Futuna		1 270 091 1 219 287	<b>1 270 091</b> <b>1 219 287</b>		1 270 025 1 219 224	<b>1 270 025</b> <b>1 219 224</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 270 091	1 219 287	1 270 025	1 219 224
Transferts aux collectivités territoriales	1 270 091		1 270 025	
Transferts aux autres collectivités		1 219 287		1 219 224
<b>Total</b>	<b>1 270 091</b>	<b>1 219 287</b>	<b>1 270 025</b>	<b>1 219 224</b>

Les crédits sont intégralement versés à l'établissement public en charge du service d'incendie et de secours de Wallis-et-Futuna pour couvrir le paiement des 30 agents ainsi que les frais de fonctionnement des deux centres de secours (formations, équipements opérationnels, etc.)

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>5 752 201</b>	<b>3 252 406</b>	<b>626 986</b>	<b>1 012 816</b>	<b>1 238 741</b>	<b>2 881 479</b>
Transferts	5 752 201	3 252 406	626 986	1 012 816	1 238 741	2 881 479
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>		<b>499 936</b>			<b>593 000</b>	<b>359 348</b>
Transferts		499 936			593 000	359 348
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>					<b>4 000</b>	<b>4 000</b>
Transferts					4 000	4 000
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>980 992</b>	<b>980 517</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
Transferts	980 992	980 517			30 000	30 000
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>219 800</b>	<b>236 746</b>			<b>625 672</b>	<b>551 201</b>
Subventions pour charges de service public	66 680	56 936			143 672	86 203
Transferts	153 120	179 810			482 000	464 998
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>8 440</b>				<b>10 696</b>
Subventions pour charges de service public		8 440				10 696
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>70 835</b>	<b>66 835</b>			<b>28 550</b>	<b>28 550</b>
Transferts	70 835	66 835			28 550	28 550
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>119 783</b>	<b>102 822</b>				<b>29 020</b>
Transferts	119 783	102 822				29 020
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>229 531</b>	<b>241 755</b>		<b>34 849</b>	<b>137 019</b>	<b>145 091</b>
Subventions pour charges de service public	36 980	22 188			137 019	82 211
Transferts	192 551	219 567		34 849		62 880
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>2 590 000</b>	<b>2 198 000</b>	<b>242 000</b>	<b>240 847</b>	<b>2 520 000</b>	<b>2 017 000</b>
Subventions pour charges de service public	640 000	608 000	240 000	240 000	1 020 000	817 000
Transferts	1 950 000	1 590 000	2 000	847	1 500 000	1 200 000
<b>Total</b>	<b>9 963 141</b>	<b>7 587 456</b>	<b>868 986</b>	<b>1 288 512</b>	<b>5 176 982</b>	<b>6 056 385</b>
Total des subventions pour charges de service public	743 660	695 564	240 000	240 000	1 300 691	996 111
Total des transferts	9 219 481	6 891 892	628 986	1 048 512	3 876 291	5 060 274

Les principaux opérateurs financés en 2021 dans le cadre du programme sont les agences de services et de paiement (ASP) pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques des actions 02 – eau et agriculture en Bretagne (2,25 M€) et 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire (0,66 M€), ainsi que les agences régionales de santé (ARS) au titre des mesures de l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (270 k€) et de l'action 08 – volet territorialisé du plan national d'action chlrodécone en Martinique et en Guadeloupe (1,7 M€).